



Grenoble, le 26 novembre 2014

Les Secrétaires départementaux
du SE-Unsa et du SNUIPP-FSU

A Madame l'Inspectrice d'Académie
Directrice des services départementaux de
L'Education nationale de l'Isère

Madame l'inspectrice d'Académie,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008, nous avons l'honneur de vous informer que le SE-Unsa et le SNUIPP de l'Isère déposent pour les personnels enseignants **une alerte sociale pour la période du 28 novembre au 19 décembre 2014** qui portera sur le sujet suivant :

- **La redéfinition de la carte des réseaux d'éducation prioritaire en Isère et ses conséquences sur les conditions de travail des personnels et des élèves fréquentant les écoles et les collèges sortant du dispositif REP alors qu'ils en gardent toutes les caractéristiques .**

Nous vous remercions par avance de nous informer de la date à laquelle vous recevrez une délégation intersyndicale pour établir le calendrier de négociation préalable prévu par la réglementation. Veuillez noter qu'il nous serait difficile, compte tenu de nos emplois du temps respectifs, de répondre à une convocation le lundi 1^{er} décembre.

Conformément à l'article 3- II -« 4° »de la loi précitée, l'article 3- III du Décret n° 2008-1246 du 1er décembre 2008, nous souhaitons connaître le délai dans lequel vous nous fournirez l'envoi de documents destinés à favoriser la réussite du processus de négociation.

Nous vous prions d'agréer, Madame l'Inspectrice d'Académie, l'expression de nos sentiments distingués.

Patrick MAUREY

Catherine BLANC- LANAUTE et Isabelle AMODIO

Secrétaire départemental du SE-Unsa 38

Co-secrétaires départementales du SNUIPP 38

SE-UNSA Isère - 32 avenue de l'Europe 38030 GRENOBLE Cedex 2
Tél : 04 76 23 38 54 - Courriel : 38@se-uns.org

SNUipp-FSU Isère - 32 avenue de l'Europe - 38030 Grenoble CEDEX 2
Tel : 04 76 40 14 07 - courriel : snu38@snuipp.fr